



Que faire si vous voyez un essaim d'abeilles?

Jusqu'à fin juin, c'est la période de l'essaimage pour les abeilles. La mairie de Dun vous conseille :

Si vous découvrez un essaim d'abeilles sur la branche de votre cerisier ou dans votre haie, pas de panique. Cet essaim fera le bonheur d'un apiculteur. [La Mairie de Dun, qui œuvre pour la sauvegarde de l'abeille](#), se propose de récupérer ces essaims.

Le printemps est là et l'activité bat son plein dans les ruches. L'essaimage est le moyen pour les abeilles de se multiplier. La moitié des abeilles (20 000 - 25 000 individus environ) quitte la ruche avec une reine pour fonder une autre colonie. L'essaim vole en groupe, agglutiné autour de la reine. Il produit un bourdonnement très impressionnant.

L'essaim peut se poser sur une branche, dans une haie en faisant une grappe qui n'est pas dangereuse. Avant de quitter la ruche d'origine, les abeilles se sont gorgées de miel car elles savent qu'elles auront besoin d'énergie pour rebâtir une nouvelle colonie. Elles ne sont pas agressives car elles sont repues. De plus, il n'y a pas de couvain à protéger alors ».

L'essaim une fois posé en grappe autour de la reine, les éclaireuses s'envolent afin de trouver un endroit propice pour s'installer. Elles cherchent des cavités dans les troncs d'arbres ou autres endroits au sec d'au moins 40 litres de volume. Malheureusement, les arbres creux étant de plus en plus rares, elles vont s'installer dans les cheminées, derrière les volets... cela peut être gênant. La meilleure solution est d'appeler un apiculteur qui viendra les récupérer pour leur donner un toit, la ruche.

La mairie de Dun se propose de récupérer les essaims. Les personnes qui contacteront notre commune seront invitées à notre rucher pédagogique situé à Dun et pourront participer à une animation en famille pour en savoir plus sur la vie des abeilles.



Contacts : 09 77 33 46 65 ; 06 47 12 54 00

